

De ce premier principe découle le fait de l'inutilité des examens médicaux : le candidat faisant une déclaration *qu'il est engagé dans l'exercice de sa profession et qu'il jouit d'une bonne santé générale.*

Le chiffre de la police sera de mille dollars payables à la mort de l'assuré.

La supputation de la prime d'entrée et de la prime de maintien de la police est faite sur l'hypothèse de deux cents assurés, comme premier noyau. Disons par exemple, cinq dollars d'entrée pour les frais d'administration et cinq dollars pour couvrir la première police échue, laquelle sera payée dans les trente jours qui suivront la preuve du décès.

Après un premier décès, appel sera fait pour un versement de cinq dollars destiné à faire face à la prochaine échéance. De sorte que la caisse portera toujours le montant d'une police à échoir.

Vous allez dire : vous ne prévoyez donc pas un fonds de secours ?

Oui, car le fonds de secours sera pris sur la contribution des membres admis en plus des deux cents premiers.

Sur les fonds versés par ces messieurs on prendra une somme de dix à douze dollars payable chaque semaine aux membres incapables de remplir les devoirs de leur état, suite d'accidents, de maladies, etc., etc.

La caisse versera aussi aux invalides temporaires un secours pendant une période ne dépassant pas 10 à 12 semaines consécutives.

Dans les cas de maladie incurable et d'incapacité consécutive d'exercer sa profession, et de pourvoir aux nécessités de sa famille, la caisse d'assurance pourra faire un prêt n'excédant pas 10 ou 50 pour cent de la valeur de la police de l'assuré ; telle police sera infirmée du montant ainsi prêté.

Dans le cas de prêt, le montant prêté ne sera livré que par rations mensuelles établies par la direction de la *Caisse*.

Voilà les grandes lignes de ce projet destiné à porter des consolations aux foyers visités par la maladie et par la mort.

Que chacun les étudie et fasse connaître ses suggestions. Si j'ai le bonheur de trouver cinquante adhérents, je me ferai un devoir de les convoquer en assemblée préliminaire, afin de jeter les bases d'une œuvre qui est l'un de mes rêves les plus chers.